233109 - La pose d’une sonde dans le corps du malade pour faciliter l’évacuation l’urine

question

La pose d’une sonde dans le corps du malade pour faciliter l’évacuation l’urine invalide-t-elle le jeûne du concerné?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La pose d’une sonde dans le corps du malade pour faciliter l’évacuation l’urine n’invalide pas son jeûne car il ne s’agit ni de faire manger ni de faire boire. L’opération ne s’assimile aucunement à la perfusion nutritive.
Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorde Sa miséricorde) dit: Le législateur ne nous a interdit de manger ou de boire pendant l’observance du jeûne. Dès lors, tout ce qui s’y substitue leur est assimilable et en partage le statut. Tout ce qui n’en relève pas ne peut être intégré ni dans le manger ni dans le boire de quelque manière que ce soit et ne partage pas leur statut.
Extrait de Madjmou fataawaa wa rassail al-Outhaymine (19/205). Il dit ailleurs: Si quelqu’un faisait parvenir une sonde à l’intérieur de son estomac, son jeûne s’en trouverait rompu, selon la doctrine (hanbalite), veut-il dire.Ce qui est juste c’est que cela n’entraîne pas la rupture du jeûne à moins que la sonde ne transmette de l’huile ou consort à l’estomac car, dans ce cas, son usage entraîne la rupture du jeûne. C’est pourquoi il n’est permis de l’employer qu’en cas de nécessité.

Si le ventre de quelqu’un comportait un trou et qu’il y faisait passer quelque chose, son jeûne serait rompu selon la doctrine (hanbalite). C’est comme s’il soignait une blessure profonde. Cependant ce qui est juste est que son jeûne ne serait pas rompu à moins que le trou ne se substitue à la bouche et serve de passage aux aliments en cas d’obstruction et d’ulcération du

tube digestif. Dans ce cas, ce qui est introduit par cette voie entraîne la rupture du jeûne comme ce qui passe par la bouche. Voilà l'avis choisi par cheikh al-islam, Ibn Taymiya. Extrait de charh al-moumt'i (6/370).

Cheikh Souleymane al-Madjid (Puisse Allah le protéger) dit:L'introduction d'une sonde dans les voie urinaire a de multiples fins médicales n'entraine pas la rupture du jeûne car elle n'a rien à voir avec le manger et le boire ni avec les autres facteurs de rupture du jeûne.

Voir la réponse donnée à la question n°38023et à la question n°2299.

Allah Très-haut le sait mieux.